



GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Objet : Programme LEADER 2023-2027 - PETR Pays de Retz - Projet « Interactions » - Sollicitation d'une subvention auprès du LEADER au titre de la fiche action 3 « Soutenir une économie de proximité et un tourisme respectueux du territoire »

L'enjeu du projet « Interactions » consiste à embarquer les entreprises et les acteurs économiques sur les sujets de transition environnementale par une démarche collective et émanant du terrain.

Il s'agit de créer des espaces d'échanges et de travail entre les entreprises et la collectivité pour co-construire des actions en faveur de l'économie circulaire, l'économie de proximité et l'emploi local.

Le projet « INTERACTIONS » porté par Grand Lieu Communauté s'articule donc autour de 4 grandes thématiques interdépendantes :

1. La réduction et la valorisation des déchets,
2. La mobilité durable,
3. Les énergies renouvelables,
4. L'emploi local.

L'ingénierie du projet s'appuie sur le principe d'expérimentation : tester, observer, analyser, faire évoluer; un cheminement collectif, qui, in fine, alimentera les différentes politiques publiques concernées.

Une demande de subvention d'un montant de **75 000 €** est sollicitée pour cette opération.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 07 avril 2026, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire, qui délègue au Président la compétence pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par Grand Lieu Communauté auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés ;

VU la stratégie LEADER du Pays de Retz 2023-2026 et le dossier de pré-demande d'aide;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : **ARRÊTE**, comme suit, le montant prévisionnel de l'opération relative au projet « Interactions ».

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Dépenses		Recettes		
Frais salariaux	90 963 €	Fonds LEADER	75 000 €	77%
		Autofinancement	22 330 €	23 %
Matériels	€			
Communication	€			
Charges indirectes	6 367 €			
Total	97 330 €	Total	97 330 €	100 %

Article 2 : **SOLLICITE** une aide financière auprès du LEADER de **75 000 €** au titre du programme 2023-2027.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 044-244400438-20260702-DE148_P290626-DE



Article 3 : DIT que Grand Lieu Communauté s'engage à compenser via son autofinancement un écart entre la subvention demandée et la subvention versée.

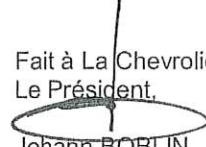
Article 4 : La présente décision annule la décision n° DE140_P190626

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services et le Responsable du Service de gestion comptable de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE148_P290626

Publié sur le site internet le 03/07/2026

Fait à La Chevrolière, le 29 juin 2026
Le Président,


Johann BOBLIN